



# Championnat Interrégional Grand Sud-Ouest

## REGLEMENT BMX 2009

### ARTICLE 1 :

Les Comités Régionaux de Cyclisme du Grand Sud-Ouest (Aquitaine, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes) organisent un **CHAMPIONNAT INTERREGIONAL GRAND SUD-OUEST 2009** de BMX en 3 épreuves :

15 mars 2009

Saint-Junien (Limousin)

26 avril 2009

Soues (Midi-Pyrénées)

10 mai 2009

Cognac (Poitou-Charentes)

### ARTICLE 2 :

Le Championnat Interrégional n'est accessible qu'aux pilotes détenteurs d'une **licence compétition** délivrée par un des clubs faisant partie des cinq Comités Régionaux composant "Le Grand Sud-Ouest" et affiliés à la Fédération Française de Cyclisme. Aucun pilote extérieur aux 5 Comités du Grand Sud-Ouest ne sera autorisé à courir.

### ARTICLE 3 :

Conformément à la réglementation nationale **2009**, les détenteurs de licences Pass'Cyclisme ne sont pas autorisés à participer au Championnat Interrégional Grand Sud-Ouest. Pour pouvoir participer à ce Championnat, les pilotes doivent être détenteurs, au minimum, d'une licence Pass'Cyclisme OPEN.

### ARTICLE 4 :

Ces épreuves seront protégées. Il sera donc interdit aux **clubs** des Comités du Sud-Ouest concernés d'organiser une compétition régionale, promotionnelle ou départementale le même jour qu'une manche du Championnat Interrégional. Toutefois, il sera possible d'organiser, sur le même lieu et le même jour que l'épreuve du GSO, une épreuve réservée aux Pass'Cyclisme. Cette épreuve ne pourra avoir lieu que si un nombre minimum de 12 pilotes est engagé lors de chaque manche, étant bien entendu que cette course ne rentrera pas dans le décompte des points du Championnat Grand Sud-Ouest.

**ARTICLE 5 :**

Les **CATEGORIES COURUES** seront les catégories suivantes :

20 "	<b>GARCONS</b> <b>9 catégories</b>
ANNEE	
2000 et après	8 ans et moins Garçon
1999/2000	Pupille
1997/1998	Benjamin
1995/1996	Minime
1993/1994	Cadet
1991/1992	Junior
1985/1990	Homme 19/24
1980/1984	Homme 25/29
1979 et avant	Homme 30 +
1985/1992	National
1991 et avant	Elite

**N.B.** : Les pilotes courant en Catégorie National ou Elite participeront à ces épreuves dans leur catégorie d'âge respective.

20 "	<b>FILLES</b> <b>3 catégories</b>
ANNEE	
1999 et après	8 ans et moins Fille et Pupille Fille
1998/1995	Benjamin Fille et Minime Fille
1994 et avant	Cadet Fille et Filles 17 ans et +

**N.B.** : Les deux catégories Filles ci-dessous pourront choisir de courir avec les Juniors Garçon 17/18 ans, mais le choix devra être fait dès la première épreuve et devra être poursuivi pendant les trois épreuves.

1992 et avant	Filles 17 ans et +
1992 et avant	Elite Dames

24 "	<b>CRUISERS</b> <b>3 catégories</b>
ANNEE	
1993 et après	Minime Cruiser et Cadet Cruiser
1992/1970	Junior Cruiser + 19/29 Cruiser + 30/39 Cruiser
1969 et avant	40 + Cruiser

#### **ARTICLE 6 :**

Le film de course sera établi par le président du jury et le secrétariat de course en conformité avec le timing établi en annexe. Ces deux arbitres seront nommés par le Comité organisateur de l'épreuve.

#### **ARTICLE 7 : RECOMPENSES**

Les **8** premiers du Championnat Interrégional G.S.O. (classement final) seront récompensés par une Coupe ou un Trophée **à la charge du Comité Régional** dont dépend le club organisateur de la dernière manche.

#### **ARTICLE 8 : CLASSEMENT**

Les pilotes des 5 Comités engagés dans une catégorie marquent les points de la place qu'ils obtiennent le jour de l'épreuve suivant le barème national lié au programme national de gestion des courses.

#### **ARTICLE 9 : REMISE DES RECOMPENSES**

La remise des récompenses du Championnat Interrégional GSO se fera lors de la dernière manche.

Obligation de **présence des 8** premiers.

La remise des récompenses se fera uniquement aux pilotes présents. Les absents ne seront pas récompensés (sauf pour les pilotes ayant un certificat médical et étant dans l'incapacité de se déplacer).

Les catégories « regroupées » seront récompensées telles qu'elles auront courues.

#### **ARTICLE 10 : ENGAGEMENTS**

Pas de licence à la journée.

Les engagements accompagnés des droits de participation suivant tarif en vigueur seront adressés par le correspondant régional et **devront être envoyés, avec copie au responsable du secrétariat, avant le lundi 18 h 00** précédent la course au Comité Régional organisateur.

**Il n'y aura pas d'engagement le jour de l'épreuve et la veille de l'épreuve.**

Un pilote engagé, qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il, ou son responsable de club, présente au secrétariat, le jour de l'épreuve, un certificat médical postérieur à la date limite d'engagement.

Tout responsable de club doit, le samedi précédant la compétition, contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste « inscriptions par club » publiée par le Comité Régional organisateur (voir cahier des charges).

Toute erreur ou absence connue devra être communiquée avant le samedi soir 18h au secrétariat de course.

#### **ARTICLE 11 : CONNAISSANCE DU REGLEMENT**

Tout pilote engagé au Championnat Interrégional G.S.O. reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

#### **ARTICLE 12 : CAHIER DES CHARGES**

Tout club organisateur recevra un cahier des charges qu'il devra avoir signé et renvoyé au Comité Régional organisateur 2 mois avant la date de l'épreuve.

**ARTICLE 13 : CLASSEMENT GENERAL**

Le classement se fera sur l'ensemble des 3 manches du Championnat Interrégional G.S.O. Les résultats seront communiqués, **après vérification, sur le site Internet des Comités Régionaux et dans le Bulletin Officiel Cyclisme.**

**ARTICLE 14 : RAPPORT DE COURSE**

Un rapport de course sera établi, durant la semaine suivant l'épreuve, par le président du jury et communiqué au référent BMX, au Comité Régional dont dépend l'épreuve ainsi qu'au président du club organisateur.

**ARTICLE 15 : REGLEMENT NATIONAL**

Pour tout point sportif non défini au présent règlement, se référer au règlement national.

Pour tout problème d'ordre général et pour tout problème ne pouvant être solutionné par le règlement national, il sera fait appel à une Commission Sportive composée d'un représentant de chacun des Comités Régionaux concernés, sous la responsabilité du Référent BMX au sein du GSO, Monsieur Cyril Tronche.

## Annexe : Déroulement d' une épreuve GSO

Les Essais libres et contrôlés se dérouleront par blocs.

Les pilotes devront coller obligatoirement, sur leur plaque en haut et à gauche, une pastille de 2,5 cm de diamètre de la couleur suivante

- **Bloc 1** : Cruisers , pas de pastille
- **Bloc 2** : Benjamins et moins 20", pastille rouge
- **Bloc 3** : Minimés et + 20", pastille verte

**De 9 h à 10 heures :**

- Essais Bloc 1
- Essais Bloc 2

**10h 15** : Début des courses avec, dans l'ordre :

- Manches qualificatives pour les Blocs 1 et 2
- Quarts, demi et **finales** Bloc 1 (Cruisers)
- Essais Bloc 3
- Remise des récompenses 24 "
- 1<sup>ère</sup> manche Bloc 3
- Echauffement Bloc 2 (10 minutes)
- 2<sup>ème</sup> manche Bloc 3
- Quarts de finale Bloc 2
- 3<sup>ème</sup> manche Bloc 3
- Demi-finales Bloc 2
- Quarts de finale Bloc 3
- Finale Bloc 2
- Demi-finales et Finales Bloc 3
- Remise des récompenses 20 "

Le timing définitif sera établi, en fonction du nombre d'engagés, par le Président du Jury et communiqué aux clubs le jeudi soir.